COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 novembre 2015 **n°10**

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

<u>OBJET</u> : Attribution d'une subvention à l'Association des Étudiants de l'IUT de Châtellerault dans le cadre de l'accompagnement des 4L Trophy

---

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais soutient chaque année des jeunes, à travers le dispositif "Initiatives jeunes" dans la réalisation de leur projet culturel, humanitaire, social...

Compte tenu du nombre grandissant de demandes déposées sur ce dispositif par des équipages de jeunes de l'IUT de Châtellerault souhaitant participer au Rallye « 4L Trophy », il a été proposé un accompagnement différent et plus spécifique pour ces demandes.

L'Association des Étudiants de l'IUT de Châtellerault a pour objectif d'animer la vie de son campus et de développer les activités culturelles et la vie étudiante. Elle est accompagnée dans ses actions par l'animateur du 4 mis à disposition au Relais Information Jeunesse de l'IUT : développement de l'association, mise en place d'un réseau d'information auprès des étudiants, organisation de manifestations, contractualisation des partenariats...

Afin d'accompagner les équipages candidats issus de l'IUT de Châtellerault dans leur participation au Rallye 4L Trophy, l'association organisera chaque année un concours local.

Celui-ci reposera sur la mise en place d'un projet d'animation sur une thématique au choix comme la jeunesse, le sport, l'intergénérationnel, l'environnement ou encore la culture. Les étudiants devront mettre en œuvre cette animation sur le territoire de la CAPC .

Chaque projet d'animation mis en place fera l'objet d'une restitution sous forme de présentation écrite et orale, à un jury, qui se réunira pour élire l'animation qui a eu le plus d'impact sur le territoire.

Les gagnants bénéficieront d'une aide matérielle, se traduisant par la mise à disposition d'une Renault 4L pour une durée de un an.

Compte tenu de l'intérêt local de cette action et qu'elle réponde à la stratégie de la collectivité en matière d'accompagnement de projets de jeunes, cette dernière a décidé d'en faciliter la réalisation en lui allouant des moyens financiers.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000 € pour l'année 2016, pour contribuer à l'achat du véhicule Renault 4L, à l'Association des Étudiants de l'IUT de Châtellerault.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°6 du bureau du 9 janvier 2012 relative au versement d'une aide financière et/ou technique au projet,

VU la délibération n°21 du bureau communautaire du 14 septembre 2015, amenant des modifications au règlement du dispositif « Initiatives Jeunes ».

CONSIDERANT le projet initié et conçu par l'association conforme à son objet statutaire,

CONSIDERANT l'intérêt local du projet répondant aux objectifs de la collectivité en matière d'accompagnement de projets de jeunes,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur projet,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

– d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association ADEIC,

– d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 422.1 / 6574 / 5370

UNANIMITE

Certifiée exécutoire		Pour ampliation,
Par le président de la communauté d'agglomération		Pour le président et par délégation,
Transmis à la sous préfecture, le 20/11/2015	n° 6823	La responsable du service juridique
Publié au siège de la CAPC, le 23/11/2015		Nadège GROLLIER